

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 393G Subvention (60.000 euros) et convention avec Logement Francilien pour la création d'un cabinet médical au 10 rue Morand (11e) dans le cadre de Paris Med'.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention d'investissement à Logement Francilien et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

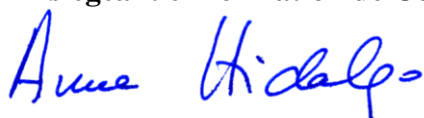
Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec Logement Francilien, 51 rue Louis Blanc 92400 Courbevoie, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 60.000 euros est attribuée à Logement Francilien (SIMPA 185037 - dossier 2016_08692).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, rubrique 42, ligne DE34003 du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2016 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO